

# Les relations OTAN-UE

## Cadre de la coopération

L'OTAN et l'Union européenne (UE) coopèrent sur des questions d'intérêt commun et travaillent côte à côte pour la gestion de crise, le développement capacitaire, la cyberdéfense et les consultations politiques, ainsi que dans des domaines tels que la lutte contre les menaces hybrides, le renforcement des capacités et la sûreté maritime.

L'OTAN et l'UE ont les mêmes intérêts stratégiques et l'UE est un partenaire unique et essentiel pour l'OTAN. En outre, les deux organisations sont composées en grande partie des mêmes États (22 membres communs), et tous leurs pays membres partagent des valeurs communes.

La Déclaration OTAN-UE sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), adoptée en 2002, définit la relation OTAN-UE comme un **partenariat stratégique**. Elle confirme l'accès assuré de l'UE aux capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires. Elle réaffirme les principes politiques qui sous-tendent le partenariat stratégique, à savoir : renforcement mutuel dans la gestion de crise, concertation effective, égalité et respect de l'autonomie de décision des deux organisations, respect des intérêts des États membres, respect des principes de la Charte des Nations Unies, et développement cohérent, transparent et synergique de capacités militaires permettant de répondre aux besoins.

Depuis 2003, les **arrangements dits « Berlin+ »** posent les fondements de la coopération OTAN-UE pour la gestion de crise dans le contexte d'opérations dirigées par l'UE faisant appel à des moyens et capacités collectifs de l'OTAN, notamment en ce qui concerne les dispositions de commandement et l'aide à la planification opérationnelle. En fait, ces arrangements permettent à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée.

Une coopération étroite entre l'OTAN et l'UE constitue un élément important dans la mise en place d'une « approche globale » internationale de la gestion de crise et des opérations, qui exige la mobilisation efficace de moyens militaires et civils.

L'OTAN et l'UE se rencontrent régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun. Le secrétaire général de l'OTAN a des contacts avec ses homologues de l'UE et a pris la parole à de nombreuses reprises devant la Commission des affaires étrangères du Parlement européen en session conjointe avec la Sous-commission « sécurité et défense ».

Des réunions se tiennent également au niveau des ministres des Affaires étrangères, des ambassadeurs, des représentants militaires et des conseillers de défense. En outre, des entretiens ont lieu régulièrement à tous les niveaux entre les services concernés du Secrétariat international et de l'État-major militaire international de l'OTAN et ceux de leurs interlocuteurs côté UE (Service européen pour l'action extérieure, Agence européenne de défense, Commission européenne et Parlement européen).

Des arrangements de liaison militaire permanents ont été établis afin de faciliter la coopération au niveau opérationnel. Une équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'État-major de l'Union européenne est active depuis 2005, et une **cellule de l'UE** a été mise en place au **SHAPE** (commandement stratégique de l'OTAN pour les opérations, à Mons (Belgique) en 2006.

## Coopération sur le terrain

La **gestion de crise et les opérations** constituent un domaine clé de la coopération OTAN-UE, en particulier dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan. Ces dernières années, la coopération s'est étendue à la **sûreté maritime**, des forces navales de l'OTAN et de l'UE collaborant dans le cadre de missions de lutte contre la piraterie et de la crise des migrants en mer Égée.

En juillet 2003, l'UE et l'OTAN ont publié une « approche concertée pour les Balkans occidentaux ». Ce document définit les domaines clés de la coopération et met l'accent sur la vision commune des deux organisations et sur leur détermination partagée à instaurer la stabilité dans cette région.

En 2003, l'opération Concordia, dirigée par l'UE, a succédé à l'opération Allied Harmony dirigée par l'OTAN dans **l'ex-République yougoslave de Macédoine**. L'opération Concordia, qui s'est terminée en décembre 2003, était la première opération « Berlin+ » au cours de laquelle des moyens OTAN ont été mis à la disposition de l'UE.



Le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, rencontre le président du Conseil européen, Donald Tusk, le 3 décembre 2014.

En 2004, après l'achèvement de la mission de la Force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN en **BosnieHerzégovine**, l'UE a lancé l'opération EUFOR Althea, qui s'inscrit dans le cadre des arrangements « Berlin+ », en tirant parti de l'expertise de planification de l'OTAN ainsi que des autres moyens et capacités de l'Alliance. Le Commandant suprême adjoint des Forces alliées en Europe (DSACEUR) assure le commandement de l'opération Althea. L'état-major de l'opération (EMO) de l'UE se trouve au SHAPE.

Au **Kosovo**, la force de maintien de la paix de l'OTAN (KFOR) collabore étroitement sur le terrain avec la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

En **Afghanistan**, la Mission Resolute Support dirigée par l'OTAN coopère avec la mission « État de droit » de l'UE (EUPOL), comme l'a fait avant elle la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). L'UE a par ailleurs financé des projets civils dans le cadre des équipes de reconstruction provinciales (PRT) administrées par l'OTAN qui étaient placées sous la direction d'un pays membre de l'UE. L'OTAN et l'UE ont toutes deux apporté leur aide à la mission de l'Union africaine au Darfour (Soudan), en particulier pour ce qui est des rotations des avions de transport.

Depuis septembre 2008, des forces navales de l'OTAN et de l'UE sont déployées côte à côte (respectivement dans le cadre des opérations Ocean Shield et EUNAVFOR Atalanta), avec d'autres acteurs, au large de la Somalie, pour mener des **missions de lutte contre la piraterie**.

En février 2016, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont décidé que l'Alliance apporterait son aide dans la gestion de la **crise des réfugiés et des migrants** qui s'intensifiait en Europe. L'OTAN a déployé des forces maritimes en mer Égée pour assurer la reconnaissance, le suivi et la surveillance des embarcations traversant illégalement la mer Égée, à l'appui des autorités turques et grecques et de Frontex.

## Autres domaines de coopération

Ces deux dernières années, au cours de **consultations politiques**, l'OTAN et l'UE ont eu des entretiens sur un éventail sensiblement plus large de questions, en particulier celles touchant à la sécurité dans l'espace européen ou dans le voisinage immédiat de l'Europe. Depuis la crise en Ukraine, les deux organisations échangent régulièrement des vues sur leurs décisions respectives, en particulier celles concernant la Russie, pour faire en sorte que leurs messages et leurs initiatives se complètent. Leurs consultations portent également sur les Balkans occidentaux, la Libye et le Moyen-Orient.

Avec les opérations, le **développement capacitaire** est un domaine dans lequel la coopération est essentielle et où des perspectives de croissance existent. Le **Groupe OTAN-UE sur les capacités** a été créé en mai 2003 pour veiller à ce que les efforts de l'OTAN et de l'UE en matière de développement capacitaire soient cohérents et synergiques. Des experts de l'Agence européenne de défense (AED) et de l'OTAN contribuent aux travaux de ce groupe, qui portent entre autres sur les insuffisances capacitaires communes touchant par exemple la lutte contre les engins explosifs improvisés et le soutien médical. Les services concernés veillent en outre à ce que les travaux de l'OTAN sur la défense intelligente et l'initiative de l'UE sur la mutualisation et le partage soient transparents et complémentaires.

L'OTAN et l'UE sont toutes deux résolues à **lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM)**. Elles échangent ainsi des informations sur leurs activités dans le domaine de la protection des populations civiles contre des attaques dues à des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN). L'OTAN et l'UE coopèrent également dans le domaine des plans civils d'urgence en se communiquant l'inventaire des mesures prises en la matière.

Plusieurs nouveaux domaines de coopération avec l'UE ont vu le jour, notamment **la lutte contre les menaces hybrides, la sécurité énergétique et la cybersécurité**. À cet égard, l'OTAN et l'UE tiennent des consultations au niveau de leurs services compétents pour définir les domaines spécifiques dans lesquels elles pourraient renforcer leur coopération. En février 2016, l'OTAN et l'UE ont conclu un **arrangement technique sur la cybersécurité** fixant un cadre pour l'échange d'informations et le partage de pratiques de référence entre les équipes d'intervention d'urgence.

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél. : +32(0)2 707 5041

E-mail : [moc@hq.nato.int](mailto:moc@hq.nato.int)

Suivez-nous sur [@NATOpres](#)

[www.nato.int](http://www.nato.int)